



Partout où il y a un champ
www.s-d-p.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n°: 0

Date : 26 / 10 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

UNIMAGS

SDP PF29

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Engrais
Code interne : SDP PF29
Nom commercial : UNIMAGS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Agriculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SDP
2 rue des tilleuls
02320 PINON FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Non classé.

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

: Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

: Non classé.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

: Non réglementé.

• Conseils de prudence

2.3. Autres dangers

3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Sulfate de magnésium	: 15 30	7487-88-9	231-298-2	----	----	provisNon classé. (DSD)

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

UNIMAGS

SDP PF29

4 Premiers secours (suite)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Précautions pour les personnes : Ne pas fumer. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.2. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Eviter toute exposition inutile.

Manipulation : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

UNIMAGS

SDP PF29

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle



- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection de la peau** : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- **Protection des yeux** : Bien que des données spécifiques sur une irritation des yeux ne soient pas disponibles, porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- 9.1.a. **Aspect** : Incolore.
- 9.1.b. **Odeur** : Aucun(e).
- 9.1.c. **Seuil olfactif**
- 9.1.d. **pH** : 3
- 9.1.e. **Point de fusion / Point de congélation** : Non applicable
- 9.1.f. **Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition** : Non déterminé.
- 9.1.g. **Point d'éclair** : Non applicable
- 9.1.h. **Taux d'évaporation** : Non déterminé.
- 9.1.i. **Inflammabilité** : Non applicable
- 9.1.j. **Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)** : Non applicable
- 9.1.k. **Pression de vapeur** : Non applicable
- 9.1.l. **Densité de vapeur**
- 9.1.m. **Densité relative** : 1,25
- 9.1.n. **Solubilité** : Complètement soluble
- 9.1.o. **Coefficient de partage : n-octanol / eau**
- 9.1.p. **Température d'auto-inflammabilité** : Non applicable
- 9.1.q. **Température de décomposition** : Non déterminé.
- 9.1.r. **Viscosité** : Non déterminé.
- 9.1.s. **Propriétés explosives** : Non applicable
- 9.1.t. **Propriétés comburantes** : Non applicable

9.2. Autres informations

UNIMAGS

SDP PF29

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage, demanutenition et d'utilisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter : Gel
Conserver à une température ne dépassant pas 40°C

10.5. Matières incompatibles : oxydants forts, acides et autres produits réactifs

10.6. Produits de décomposition dangereux : CO2 et SO2

Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales.

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélanges

Informations sur les voies d'exposition probables

- Ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

- Cutanée : Irritation.

- Oculaire : Irritation mineure des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité : Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité : Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol : Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

UNIMAGS

SDP PF29

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classé.

14.1. Numéro ONU

: **Non réglementé.**

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- **Transport terrestre - ADR/RID** : **Non réglementé.**
- **Transport par mer - IMO-IMDG** : **Non réglementé.**
- **Transport aérien - ICAO/IATA** : **Non réglementé.**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- **Transport terrestre - ADR/RID** : **Non classé.**
- **Transport par mer - IMO-IMDG** : **Non classé.**
- **Transport aérien - ICAO/IATA** : **Non classé.**

14.4. Groupe d'emballage

- Transport terrestre - ADR/RID** : **Non classé.**
- Transport par mer - IMO-IMDG** : **Non classé.**
- Transport aérien - ICAO/IATA** : **Non classé.**

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident**

- : En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :
- : Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- : Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- : Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- : Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- : Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- : Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- : Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- : Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- : Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

UNIMAGS

SDP PF29

14 Informations relatives au transport (suite)

: **Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.**

: Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :

: Pour chacun des membres de l'équipage

: Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

En cas de fuite et/ou d'épandage

: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles

: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires

: Aucun(e).

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

16 Autres informations

Autres données

: Aucun(e).

Fin du document